



06.05.2022 - 10:00 Uhr

## Hôpitaux, cliniques et assureurs-maladie soumettent ensemble une convention de qualité au Conseil fédéral

Berne (ots) -

**H+, santésuisse et curafutura ont soumis au Conseil fédéral une convention de qualité pour les hôpitaux et les cliniques. Cette convention a été élaborée avec la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM). C'est la première du genre et une étape importante pour le développement de la qualité et la sécurité des patients dans ces établissements.**

La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) stipule à son art. 58a que les fédérations des fournisseurs de prestations et des assureurs doivent conclure des conventions relatives au développement de la qualité (conventions de qualité) valables pour l'ensemble du territoire suisse. Après avoir élaboré une telle convention en partenariat avec la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM), H+, santésuisse et curafutura viennent de la soumettre au Conseil fédéral. Ce texte pourra entrer en vigueur dès son approbation par le gouvernement.

Pour les partenaires, ce premier accord national établissant des règles d'une grande portée pour le développement de la qualité constitue une étape importante pour la qualité et la sécurité des patients dans les hôpitaux et les cliniques. Le perfectionnement systématique de cette convention est d'ores et déjà prévu. Les partenaires ont convenu d'éléments importants au moyen desquels les hôpitaux et les cliniques développeront la qualité et la sécurité des patients sur une base obligatoire, uniforme et transparente. Des domaines thématiques ont été définis, dans lesquels les hôpitaux et les cliniques devront mettre en oeuvre des mesures validées et assurer un processus continu d'amélioration. Un organe de contrôle indépendant vérifiera individuellement, par échantillonnage, le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques. La sélection reposera sur les résultats de la mesure nationale de la qualité existante, par ex. par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ), ou sera aléatoire. Les conclusions du contrôle ainsi qu'une auto-déclaration seront publiées avec transparence pour chaque site d'hôpital ou de clinique.

### Intégrer ce qui a fait ses preuves

La convention de qualité tient compte du vaste éventail d'activités qualité déjà en oeuvre dans les hôpitaux et les cliniques. Elle permettra d'intégrer sans difficulté diverses initiatives en la matière, qu'elles soient nouvelles ou existantes. Des mécanismes de contrôle du développement de la qualité déjà bien établis au niveau international ont également été pris en considération. Et des structures en place participeront à la réalisation, à commencer par l'ANQ. La collaboration dans le cadre de cette association favorisera une coordination étroite avec les cantons et leurs propres prescriptions.

Contact:

H+ Les Hôpitaux de Suisse  
Anne-Geneviève Bütkofer, directrice  
Tél. 031 335 11 63  
[medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)

santésuisse  
Verena Nold, directrice  
Tél. 079 291 06 04  
[verena.nold@santesuisse.ch](mailto:verena.nold@santesuisse.ch)

curafutura  
Pius Zängerle, directeur  
Tél. 079 653 12 60  
[pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)

CTM  
Andreas Christen, directeur du SCTM

Tél. 041 419 58 11  
andreas.christen@zmt.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100888878> abgerufen werden.